

Image not found or type unknown



Loi des finances 2016 logiciel

Par **vauchele**, le 27/12/2017 à 09:51

BONJOUR marque de politesse[smile4]
A partir du 1er Janvier, je dois être équipée d'une solution de caisse qui satisfasse à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données.
J'aurais 2 questions :
- Apparemment les contrôles pour la partie gestion commerciale seraient repoussés, seuls les logiciels de caisse seront contrôlés au 1er janvier, est-ce vrai ?
- Comment sont contrôlés les éditeurs ? Si celui que je choisis me donne une certification qui correspond à la loi, comment être sûr que le logiciel satisfait à des conditions d'inaltérabilité..
MERCI marque de politesse[smile4]